



PRINCE EDWARD ISLAND

Regulatory & Appeals Commission

Commission de réglementation et d'appels

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

AVIS

PRIX DU PÉTROLE

Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard), le 28 novembre 2025 – La Commission de réglementation et d'appels de l'Île a approuvé les prix pétroliers suivants, qui seront en vigueur à partir de 0 h 1 le vendredi 28 novembre 2025 :

- Le prix de l'essence ordinaire diminuera de 1,0 cent le litre.
- Le prix de l'essence super diminuera de 2,9 cents le litre.
- Le prix du diesel diminuera de 3,5 cents le litre.
- Le prix du mazout de chauffage diminuera de 8,5 cents le litre.
- Le prix du propane diminuera de 0,5 cent le litre pour Irving Energy et de 0,3 cent le litre pour Superior Propane; le prix restera le même pour Avenir Energy, Kenmac Energy Inc. et Noonan Petroleum.

Avec les taxes, le prix à la pompe de l'essence ordinaire sans plomb aux stations libre-service se situera entre 146,7 et 147,9 cents le litre, le prix de l'essence super sans plomb aux stations libre-service se situera entre 157,1 et 158,2 cents le litre, et celui du diesel se situera entre 172,8 et 174,0 cents le litre.

Le prix maximal du mazout de chauffage sera de 125,2 cents le litre.

Le prix du propane se situera entre 82,0 et 84,7 cents le litre.

Pour connaître les prix actuels des produits du pétrole, visitez le site irac.pe.ca.

La Commission prévoit une nouvelle révision des prix le 5 décembre 2025.